

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2024-09

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS PERMANENTES DANS LA ZONE VILL-1

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2024-11-148 à sa séance du 4 novembre 2024, du projet de règlement numéro 2024-09 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS PERMANENTES DANS LA ZONE VILL-1, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 décembre 2024 à compter de 18h45, dans la salle du conseil située 4557 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- **Que le projet vise à :**
 - a. Autoriser les résidences permanentes dans la zone VILL-1.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À Sainte-Cécile-de-Whitton

CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE NOVEMBRE 2024

Nicole Domingue
Greffière-Trésorière/Directrice générale